

CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE

PRIX BURKI 2026 RÈGLEMENT

Article 1 (objet)

Le Prix de la Fondation du Trait récompense un dessin de presse. Un dessin de presse traite, si possible avec humour et/ou un regard décalé, d'une information avec un angle et un sens critique de l'actualité traitée.

Article 2 (Public cible)

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Suisse, **âgée entre 16 et 35 ans révolu (au 27 mars 2026), ne bénéficiant pas d'un statut de professionnel de dessinateur de presse.**

Article 3 (envoi)

Chaque participant·e peut envoyer au maximum 2 dessins. Les dessins doivent parvenir au secrétariat de la Fondation du Trait au plus tard le 28 février 2026. Pour recevoir votre dessin en retour, vous devez nous transmettre une enveloppe préaffranchie, les dessins seront renvoyés courant juin 2026.

Article 4 (production)

Chaque dessin doit respecter les caractéristiques suivantes: Le dessin doit être réalisé par une seule personne, en couleur ou en noir et blanc, toutes techniques étant acceptées. **Le titre du dessin doit impérativement figurer sur l'œuvre.**

Article 5 (Jury)

Le dessin vainqueur est choisi par un jury sélectionné par le comité de la Fondation du Trait. Le jury est composé au minimum d'un·e professionnel·le des médias et d'un·e représentant·e de la Fondation du trait. Le Prix Burki sera décerné en public au Pavillon Naftule le 27 mars 2026. La·e lauréat·e sera avisé·e personnellement au préalable et sera invitée·e à participer à la remise des prix. Le résultat du concours sera annoncé sur le site de la Fondation ainsi que ses réseaux sociaux.

Article 6 (critères de sélection)

- Respect du thème
- Le titre du dessin doit impérativement figurer sur l'œuvre
- Compréhension de l'angle abordé par le biais du dessin
- Pertinence et originalité du sujet comme de son traitement

- Clarté et lisibilité de l'approche
- Qualité générale
- Tout contenu d'intention haineuse et/ou faisant preuve de propos offensants sera refusé

Article 7 (récompense)

La·e lauréat·e·s du Prix Burki recevra:

- 1^{er} prix: Un cachet de 1500 CHF et son dessin sera publiée dans le quotidien *24 heures*
- 2^e prix: Un cachet de 1000 CHF
- 3^e prix: un cachet de 500 CHF

Tous les dessins reçus seront exposés du 25 au 27 mars 2026 au Pavillon Naftule à Lausanne.

Article 8 (droits)

Les dessins reçus seront exposés. L'auteur·e accepte son accrochage et sa diffusion dans les médias. Au terme de l'exposition, les originaux seront retournés (si une enveloppe préaffranchie nous est transmise lors de l'envoie du dessin). La·e candidat·e autorise, le cas échéant, la Fondation du Trait à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Concours de la Fondation du Trait et de sa communication au public.

Article 9 (garanties)

La·e candidat·e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit La Fondation du Trait contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 9 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte par le concours.

Mode de transmission	Envoy	Informations candidat
Envoi électronique à l'adresse email suivante via un mode de partage de fichiers volumineux: prix@fondationdutrait.ch	Format jpeg ou pdf. Le dessin doit pouvoir être imprimé à 100% à 300 dpi	Impératif joindre formulaire de participation téléchargeable sur www.fondationdutrait.ch
Par voie postale à l'adresse suivante: Fondation du Trait Case postale 56 1066 Epalinges	Format A4 ou A3 dans une enveloppe du même format	
Le cachet postal faisant foi de la date de participation.		

CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE



FORMULAIRE

Titre de l'œuvre:

Prénom:

Nom:

Date de naissance:

Adresse e-mail:

Téléphone:

Adresse:

Signature:

